Procès-verbal de classement

n°RS25-030

Version du 25/06/2025

N/Réf : 25-47831 – FD/JP/AC

Ce procès-verbal de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'objet soumis à une évaluation et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le document de classement électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce document de classement électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce document électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale**. Il comporte 5 pages.**

DUREE DE VALIDITE

Ce procès-verbal de classement et
ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : **14/05/2030**

NOTA : *Passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une fiche de reconduction délivrée par le présent laboratoire agrée. L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant ci-dessous. En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal de classement, le rapport d'essai et/ou l'appréciation de laboratoire pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.*

CONCERNANT

Il s'agit d'une paroi verticale non porteuse composée de brique en terre crue de référence « BTC ARGITECH + » et assemblée à l'aide d'un mortier de collage à base d'argile.

Marque commerciale / Identification : BTC ARGITECH +

A LA DEMANDE DE

ARGILUS

La Bretaudière

85310 RIVES DE L'YON (FRANCE)

Avertissement : Ce document de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de produit

Fait à Marne-la-Vallée, le 25/06/2025

Procès-verbal de classement approuvé par :

José PESTANA

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de José PESTANA (jose.pestana@cstb.fr)
Date : 25/06/2025 09:58:57
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par email : 318163

Document préparé par : Florian DEMOULIN

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT
84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 83 26 **–** resistance@cstb.fr – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

CSTB le futur en construction

1 Description de l'élément

NOTA : *les dimensions sont données en [mm]*

La paroi verticale non porteuse est décrite ci-dessous et dans les documents référencés au §2 du présent document de classement. Les éléments ci-après sont donnés dans le cas d'une paroi verticale composée de briques de référence « BTC ARGITECH + » Pour les autres configurations se conférer aux extensions concernées.

Descriptif simplifié

Nomenclature des composants (établie sur les indications du fabricant)

DESIGNATION	REFERENCE	MATERIAUX	CARACTERISTIQUES	FOURNISSEUR
Briques	BTC ARGITECH +	Terre crue (Argile)	Dim HT théoriques (L x h) : 220 x 60 Epaisseur minimale 110	ARGILUS
Mortier de collage	Mortier BTC	Mortier à base d'argile et de sable	Sac de 25 [kg] Volume d'eau par sac : entre 6 et 7 [L] Dosé à consistance	ARGILUS

Description & Mise en œuvre

La paroi non porteuse est constituée de briques à base d'argile compressé (BTC) de référence « BTC ARGITECH + » collées à l'aide d'un mortier à base d'argile comportant une proportion de chaux à hauteur de 3 %.

La liaison au sol est assurée par le même mortier d'argile de chez ARGILUS de 12 d'épaisseur (après tassement) faisant office de semelle d'assise. La pose des briques des rangées suivantes est réalisée par assises horizontales successives.

Les joints verticaux sont décalés d'une demi-brique d'un rang à l'autre. Les briques d'un même rang sont posées jointives avec un joint vertical de 10. Le montage complet du mur est réalisé principalement à l'aide de briques entières. La découpe des briques est nette et se fait à l'aide d'une scie coupe-bloc.

Le dernier rang est revêtu de mortier, reliant le mur au support. Le mortier est arasé à l'épaisseur de la paroi finie.

2 Rapports & Résultats en appui du classement

Organisme	C.S.T.B
Nom du commanditaire	ARGILUS
N° de rapport	DSSF25-47831
Date de réalisation	14/05/2025
Méthode	NF EN 1364-1 (2015-08)

Paramètres de l'essai	
- Construction support	Construction Rigide
- Courbe température/temps	T = 345 log 10 (8t + 1) + 20
- Nombre de face exposée	1

Résultats de l'essai	
Etanchéité au feu	**Résultats**
- Inflammation soutenue à	60 minutes (sans échec)
- Inflammation du tampon de coton à	60 minutes (sans échec)
Pénétration d'un calibre d'ouverture à	60 minutes (sans échec)
- **Isolation thermique**	**Résultats**
- Durée	60 minutes (sans échec)

3 Représentativité de l'élément

Par ses matériaux issus de fabrication courante, par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans des conditions observées par le laboratoire, et conformément à la notice de mise en œuvre fournie par le fabricant, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle. Il donne lieu à la délivrance **d'un procès-verbal classement confirmé.**

4 Classement et Champs d'application

Le présent classement a été prononcé conformément à l'Article 7 de l'EN 13501-2 : 2023-05. L'élément tel que décrit au paragraphe 1 est classé selon les combinaisons de paramètres de performances et des classes selon le cas décrit ci-dessous. **Aucun autre classement n'est autorisé**.

4.1 Classement

R	E	I	W		t	-	M	S	C	IncSlow	Sn	ef	r	G	K

La désignation « sn » signifie exposition à un feu semi-naturel, la désignation « IncSlow » désigne la courbe d'échauffement, la désignation « ef » désigne les performances de tenue à un feu externe et la température constante le cas échéant.

Pour conserver la validité du classement ci-dessus, aucune modification dimensionnelle ou de configuration ne pourra être appliquée et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance d'une extension de classement ou d'un avis de chantier émis par un laboratoire agrée.

Classement de Résistance au feu

E 60 / EI 60

4.2 Champs d'application

Domaine d'application directe

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsqu'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

NOTA : Les renvois de § et d'annexes de cette section correspondent aux références des sections de la norme NF EN 1364-1 : 2015-08.
Les § non mentionnés dans cette section ne sont pas applicables.

§ de la norme	Désignations
13.1 - a	**Diminution de la hauteur.**
Application du § :	Admis. Hauteur maximale 2,8 [m].
13.1 - b	**Augmentation de l'épaisseur du mur.**
Application du § :	Epaisseur minimale de la paroi verticale non porteuse : 110 [mm].
13.1 - c	**Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.**
Application du § :	Epaisseur minimale d'un bloc : 110 [mm].
13.1 - d	**Diminution des dimensions linéaires des blocs mais pas de leur épaisseur**
Application du § :	Dimensions linéaires maximales d'un bloc : 220 x 60 (L x h) [mm]
13.1 - e	**Diminution de l'espacement des montants**
Application du § :	Non applicable
13.1 - f	**Diminution des entraxes des fixations**
Application du § :	Sans objet.
13.1 - g	**Augmentation du nombre de joints horizontaux du type soumis à l'essai, si le joint situé à (500 ± 150) mm au maximum du bord supérieur a fait l'objet de l'essai.**
Application du § :	Admis.
13.1 - h	**Augmentation du nombre de joints verticaux du type soumis à l'essai.**
Application du § :	Admis (assise réglée).
13.1 - i	**Utilisation d'installations, telles que des prises électriques, des commutateurs, etc. soumises à l'essai à 500 mm au maximum du bord supérieur.**
Application du § :	Non admis.
13.1 - j	**Joints horizontaux et/ou verticaux du type soumis à l'essai.**
Application du § :	Admis.
13.2	**Extension en largeur**
Application du § :	Augmentation de la largeur illimitée (longueur droite).
13.3	**Extension en hauteur**
Application du § :	Hauteur soumise à l'essai : 2,8 [m]. Hauteur maximale limitée à 2,8 [m].
13.4	**Construction support**
Application du § :	Le résultat est applicable pour un montage dans toute construction support rigide haute densité (≥2200 kg/m^3) d'épaisseur au moins égale à 150 [mm].

Annexe

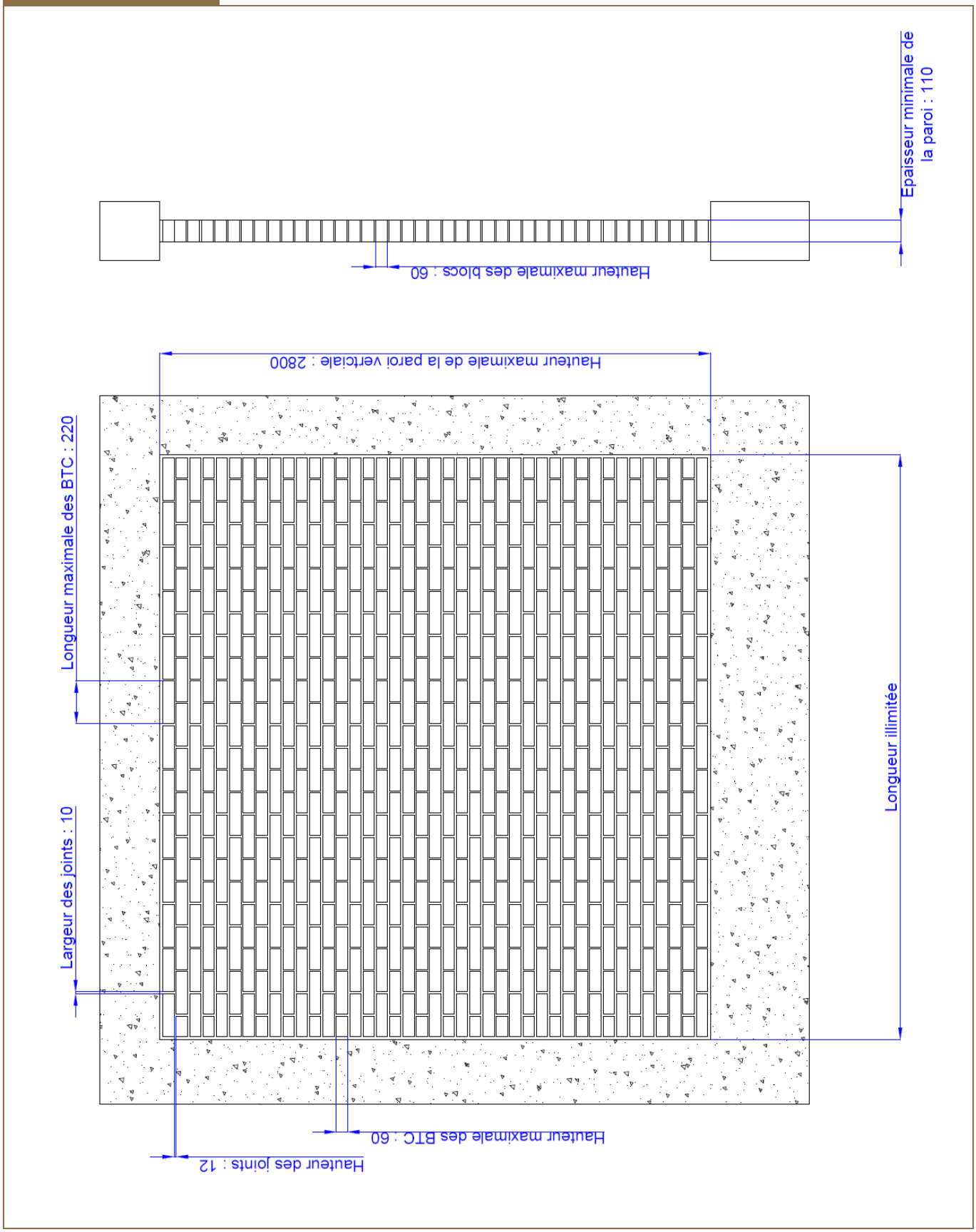

- Fin du procès-verbal de classement -